



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-deuxième session**

Genève, 3-11 décembre 2012

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Nouvelles propositions d'amendements au Règlement type
pour le transport des marchandises dangereuses****Peroxydes organiques****Nouvelles préparations devant figurer dans le paragraphe
2.5.3.2.4 et l'instruction d'emballage IBC520****Communication du Conseil international des associations chimiques
(ICCA)¹****Introduction**

1. Puisque plusieurs nouveaux peroxydes organiques et nouvelles préparations ont été mis sur le marché, il convient d'actualiser les listes du 2.5.3.2.4 et de l'instruction d'emballage IBC520. On trouvera en annexe une liste des nouveaux produits, le classement proposé, les références jointes pour agrément par l'autorité compétente et une synthèse des résultats d'épreuve justificatifs.

Propositions

2. L'ICCA propose d'inclure deux rubriques modifiées et une correction dans le 2.5.3.2.4, à savoir la liste des peroxydes organiques déjà classés, comme indiqué ci-dessous en 3. En outre, il propose d'inclure deux modifications de l'instruction d'emballage IBC520, comme indiqué en 4.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2011-2012, adopté par le Comité à sa cinquième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/76, par. 116, et ST/SG/AC.10/38, par. 16).

3. Amendements proposés au 2.5.3.2.4 – Liste des peroxydes organiques déjà classés:

PEROXYDE ORGANIQUE	Concentration (%)	Diluant type A (%)	Diluant type B 1) (%)	Matières solides inertes (%)	Eau (%)	Méthode d'emballage	Température de régulation (°C)	Température critique (°C)	No ONU (rubrique générique)	Observations (voir la fin du tableau)
Corriger: PEROXYDE DE DIBENZOYLE	>51-100			≤48		OP2			3102	3)
Qui devient PEROXYDE DE DIBENZOYLE Observations: faute de frappe depuis la huitième révision	>52-100			≤48		OP2			3102	3)
Modifier: PEROXYDICARBONATE DE DICÉTYLE	≤100					OP7	+30	+35	3116	
Qui devient PEROXYDICARBONATE DE DICÉTYLE	≤100					OP8	+30	+35	3120	
TRIMÉTHYL-3,5,5 PEROXYHEXANOATE DE tert-BUTYLE	>32-100		≥68			OP7			3105	
	≤32					OP8			3109	
Qui devient TRIMÉTHYL-3,5,5 PEROXYHEXANOATE DE tert-BUTYLE	>37-100		≥63			OP7			3105	
	≤37					OP8			3109	
Observation: Cette modification est proposée parce que, dans l'instruction d'emballage IBC520, ce produit, à une concentration ≤37 %, figure déjà dans la liste sous le No ONU 3109										

4. Amendements proposés à l'instruction d'emballage IBC520:

<i>No ONU</i>	<i>Peroxyde organique</i>	<i>Type de GRV</i>	<i>Quantité maximale (litres)</i>	<i>Température de régulation</i>	<i>Température critique</i>
3119	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE				
	Ajouter la nouvelle rubrique suivante:				
	Tetraméthyl-1,1,3,3 éthyl-2 peroxyhexanoate de butyle, à 67 % au plus, dans un diluant de type A	31HA1	1 000	+15 °C	+20 °C
	Ajouter à la rubrique existante:				
	Peroxydicarbonate de bis-(éthyl-2 hexyle), à 62 % au plus, en dispersion stable dans l'eau	31HA1	1 000	-20 °C	-10 °C

Annexe: Résultats d'épreuve des nouveaux peroxydes organiques et des préparations à ajouter ou à modifier (2.5.3.2.4 ou IBC520)

No	Produit	Emballage	No ONU	Détonation	Pression/ Temps/C.1	Déflagration/ C.2	Épreuve de Koenen/ E.1	Épreuve de la bombe des Pays-Bas/E.2	Épreuve de Trauzl F.3 ou F.4	Épreuve TDAA (H.3 ou H.4)	Numéro d'agrément de l'autorité compétente
1	Peroxydicarbonate de dicétyle, ≤100 %	OP8	3120	Épreuve A.1 Pas de propagation	<2 170 kPa, non	0,0 mm/s, non	<1 mm («O»), non	<1,0 mm (10 g), faible	n.c.	H.4 40 °C (400 ml)	NL TNO 12EM/562
2	Peroxydicarbonate de bis (éthyl-2 hexyle), 62 % au plus, en dispersion stable dans l'eau	31HA1	3119	Épreuve A.1 Pas de propagation	<2 170 kPa, non	0,0 mm/s, non	<1,0 mm («O»), non	1,0 mm (50 g), faible	F.4 0,4 ml, faible	H.3 0 °C	NL TNO 08DV3/2133
3	Éthyl-2 peroxyhexanoate de tétraméthyl-1,1,3,3 butyle, 67 % au plus, dans un diluant de type A	31HA1	3119	Épreuve A.6 Pas de propagation (90 %)	<2 170 kPa, non (94 %)	0,33 mm/s, non (70 %)	<1 mm («A»), faible (70 %)	<3,5 mm, faible (70 %)	F.4 4 ml, faible (70 %)	H.3 +30 °C (65 %)	NL TNO 11 HPE/612